

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

---

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

**Séance du Conseil Municipal du jeudi 16 avril 2026.**

Le seize avril deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le dix avril deux mille vingt-six s'est réuni en séance.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Laurent ACHITE-HENNI, Maire.

M. Jean Marc LECLERC, Mme Sophie DEMANGE, M. Christophe CARRERA, Mme Chloé GRIARD, M. Éric VINCENT, Mme Isabel RIBEIRO PAIS, M. Jean-Louis BOVIER, Mme Isabelle LIBERT, M. Laurent CHARTIER, Adjointes au Maire.

M. Gérard VILLETTE, Mme Martine CAUSSIN, M. Christian SORIN, Mme Chritiane COUREL, Mme Marie-Claire LAUNAY, M. Jean-François MAILLARD, Mme Sandrine CHEVALLIER, Mme Carole MONTASSIER, M. Christophe POITOU, M. Florian MARGUERIE, Mme Valérie NEVEU, Mme Marie MUNCHOW, Mme Matilde FAUSTINO-CARVALHO, Mme Danièle DUBREIL, Mme Virginie TINLAND, M. Jean-Yves CAILLAUD, M. Jean-Michel COURVALET, Mme Jennifer BALLAND, Mme Tatiana PRIEZ, M. Mickael MARC, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNÉS POUVOIRS :**

M. Jean-Marc SEGURA	à	M. Jean Marc LECLERC
Mme Clémence CHAUVET	à	Mme Sophie DEMANGE
M. Farès CHABANI	à	M. Christophe CARRERA

**SECRETAIRE DE SÉANCE :**

Mme Chloé GRIARD

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 33.

---

**113.04.2026 ELECTION DES REPRESENTANTS ELUS AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE DU VAL D'OISE - SMGFAVO**

---

Le Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise – SMGFAVO – a été créé en 2005 en réponse à une obligation légale définie par le Code Rural. Depuis 2012 et l'ouverture d'une structure d'accueil à Bruyère sur Oise, c'est un délégué qui assure la gestion de cet espace d'accueil et le ramassage des animaux errants sur la voie publique.

Cette structure peut accueillir une centaine d'animaux dont majoritairement des chiens et des chats dans l'attente de retrouver leur propriétaire ou d'être placé dans d'autres centres en vue de leur adoption.

Il est demandé au conseil municipal de procéder à l'élection d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant parmi ses membres, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

**Titulaire** : M. Jean Marc LECLERC

**Suppléant** : Mme Matilde FAUSTINO-CARVALHO

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-7,

**VU** le procès-verbal des élections municipales du 15 mars 2026,

**VU** le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints au Maire du 21 mars 2026,

**VU** les discussions lors de la commission plénière du 8 avril 2026,

**VU** les statuts du SMGFAVO,

**CONSIDERANT** que conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués,

**CONSIDERANT** le rôle prépondérant des municipalités, il convient pour le conseil de municipal de désigner ses représentants au sein du SMGFAVO.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITE**

**Article 1 :**

**DECIDE** de procéder à l'élection au scrutin public après avis à l'unanimité du conseil municipal de lever le scrutin secret, d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour représenter la commune au sein du Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise – SMGFAVO.

**Titulaire** : M. Jean Marc LECLERC

**Suppléant** : Mme Matilde FAUSTINO-CARVALHO

**Article 2 :**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 16 avril 2026  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



Le Maire

Laurent ACHITE-HENNI